



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Culturelles

Visa : Y. TAINGUY  
Visa : C. MADDALENI  
Visa : R. KERTENIAN

Publié Le

Affaire suivie par : Nicolas EUDELIN

21 SEP. 2023

DECISION N°2023/DAC004

## DECISION MUNICIPALE

Madame Josée MASSI, Maire de Toulon, soussignée, en exécution de la délibération n°2023/359/S du Conseil Municipal du 3 mai 2023, habilité à signer les décisions intervenant en application des dispositions tirées de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans le domaine suivant :

10°) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5.000€

### DECIDE :

- la mise en place d'une « Bourse aux Livres » constituée des livres et CD issus du désherbage des fonds adultes et jeunesse du réseau des Médiathèques de la Ville de Toulon ;

La « Bourse aux livres et CD » se tiendra à la Médiathèque Chalucet et rassemblera environ 10 000 documents (maximum).

Les livres seront mis en vente au tarif suivant :

- 1€ par livre « petit format »
- 2€ par livre « grand format » (ouvrages de + de 27 cm de hauteur)

Les CD seront mis en vente au tarif suivant :

- 1€ par CD
- 1.50€ boîtier de 2 CD
- 2€ boîtier de 3 CD
- 2.50 € boîtier de 4 CD

Des tables thématiques adultes/junesse seront constituées regroupant d'une part des ouvrages de fictions (romans, policiers, bandes dessinées) et d'autre part des documentaires sur tous sujets.

Des tables thématiques seront également constituées pour les CD autour des différents styles musicaux (musique classique, jazz, chanson française, pop, rock, rap, etc...).

Dates : 1, 2 et 3 Décembre 2023

\*\*\*\*\*

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN HOTEL DE VILLE, LE 18/09/2023

• Transmis au Contrôle de légalité le : 21 SEP. 2023

• Publié le : 21 SEP. 2023

  
Josée MASSI  
Maire de Toulon

**Acte à classer****2023DAC004**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-09-21T13-51-31.00 ( MI247642583 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230918-2023DAC004-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/DAC004 - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES : DECIDER DE L'ALIENATION DE GERE A GRE DE BIENS MOBILIERS JUSQU A 5000 EUROS - Boule aux livres et CD

Date de décision : 18/09/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DECISION DAC 2023 DAC004 18 09 2023.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/09/23 à 13:51

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 21/09/23 à 13:51

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 21/09/23 à 13:56